

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 14 DECEMBRE 2017**

**Délibération**  
n° 2017.12.621

**Election des  
représentants de  
grandangoulême au  
syndicat  
intercommunal  
d'alimentation en eau  
potable (SIAEP) sud  
charente**

**LE QUATORZE DECEMBRE DEUX MILLE DIX SEPT à 17h30**, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **07 décembre 2017**

**Secrétaire de séance** : Jacky BOUCHAUD

**Membres présents** :

Jean-François DAURE, Jean-Marie ACQUIER, Sabrina AFGOUN, Michel ANDRIEUX, Véronique ARLOT, Anne-Marie BERNAZEAU, Anne-Sophie BIDOIRE, André BONICHON, Xavier BONNEFONT, Jacky BOUCHAUD, José BOUTTEMY, Catherine BREARD, Michel BUISSON, Gilbert CAMPO, Danielle CHAUVET, Monique CHIRON, Jean-Marc CHOISY, Françoise COUTANT, Véronique DE MAILLARD, Catherine DEBOEVERE, Françoise DELAGE, Bernard DEVAUTOUR, Gérard DEZIER, Denis DOLIMONT, Georges DUMET, Denis DUROCHER, François ELIE, Guy ETIENNE, Annette FEUILLADE-MASSON, Jeanne FILLOUX, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Fabienne GODICHAUD, Joël GUITTON, Thierry HUREAU, Isabelle LAGRANGE, André LANDREAU, Elisabeth LASBUGUES, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Bertrand MAGNANON, Annie MARAIS, Jean-Luc MARTIAL, Thierry MOTEAU, François NEBOUT, Catherine PEREZ, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Marie-Hélène PIERRE, Bruno PROUX, Christophe RAMBLIERE, Jean REVEREAULT, Bernard RIVALLEAU, Gérard ROY, Eric SAVIN, Zahra SEMANE, Alain THOMAS, Jean-Luc VALANTIN, Roland VEAUX, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU, René BUJON, Isabelle ESNAULT

**Ont donné pouvoir** :

Patrick BOURGOIN à Anne-Sophie BIDOIRE, Jacques DUBREUIL à François NEBOUT, Martine FRANCOIS-ROUGIER à José BOUTTEMY, Michel GERMANEAU à Guy ETIENNE, Pascal MONIER à Elisabeth LASBUGUES, Jean-Philippe POUSSET à Xavier BONNEFONT, Philippe VERGNAUD à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU

**Suppléant(s)** :

Bernard CONTAMINE par Isabelle ESNAULT, Jean-Claude COURARI par René BUJON

**Excusé(s)** :

Samuel CAZENAVE, Karen DUBOIS, Philippe LAVAUD, Danièle MERIGLIER

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 14 DECEMBRE 2017**

**DELIBERATION  
N° 2017.12.621**

EAU

Rapporteur : Monsieur DOLIMONT

**ELECTION DES REPRESENTANTS DE GRANDANGOULEME AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE (SIAEP) SUD CHARENTE**

La commune de VOULGEZAC est adhérente au Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable Sud Charente pour la compétence « eau potable ».

Toutefois, GrandAngoulême exerce la compétence « eau potable » à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 sur l'ensemble des 38 communes de son territoire.

Ainsi, GrandAngoulême se « substitura » à la commune (Voulgézac) au sein de cette structure.

Conformément aux statuts du syndicat, modifiés par arrêtés préfectoraux du 3 octobre 2016 et du 6 février 2017, deux représentants de GrandAngoulême doivent être désignés au sein du « collège territorial des Collines du Montmorélien ».

Pour cette élection, l'article L5711-1 du code général des collectivités territoriales précise que « le choix de l'organe délibérant peut porter sur l'un de ses membres ou sur tout conseiller municipal d'une commune membre de la communauté ».

Par ailleurs, par renvoi, les règles de l'article L5211-7 du code général des collectivités territoriales s'appliquent aux élections des délégués dans les syndicats mixtes fermés.

Vu l'avis favorable de la commission finances et responsabilités sociétales du 6 décembre 2017,

Après appel à candidature,

**Je vous propose :**

**D'ELIRE** Madame Claudie BRUNET, conseillère municipale de Voulgézac comme titulaire et Monsieur Thierry MOTEAU, maire de Voulgézac et conseiller communautaire de GrandAngoulême comme suppléant au sein du « collège territorial des Collines du Montmorélien » du Syndicat d'Alimentation en Eau Potable du Sud Charente.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,  
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

**Certifié exécutoire :**

**Reçu à la Préfecture de la Charente le :**

**21 décembre 2017**

**Affiché le :**

**21 décembre 2017**